
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2509



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION - МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ - ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Liège — Aggloméré expansé pur absorbant acoustique en dalles — Caractéristiques

Première édition — 1973-07-01

CDU 691.13 : 534.84

Réf. N° : ISO 2509-1973 (F)

Descripteurs : liège, aggloméré, isolation acoustique, carreau de revêtement, revêtement de sol, spécification.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2509 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 87, *Liège*, et soumise aux Comités Membres en septembre 1971.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Portugal
Allemagne	France	Royaume-Uni
Belgique	Hongrie	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Iran	
Egypte, Rép. arabe d'	Italie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Roumanie

Liège — Aggloméré expansé pur absorbant acoustique en dalles — Caractéristiques

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques des agglomérés de liège expansé pur absorbant acoustique en dalles.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 354, *Mesure des coefficients d'absorption en salle réverbérante.*

ISO/R 2077, *Agglomérés expansés purs de liège — Détermination de la tension de rupture par flexion.*

3 DÉFINITION

aggloméré expansé pur absorbant acoustique: Aggloméré expansé en dalles destiné à la correction acoustique des salles par absorption des sons incidents, et fabriqué par agglomération de granulés de liège sans addition de liant.

4 DIMENSIONS ET DÉTAILS DE FABRICATION

4.1 Dimensions

Les dalles doivent avoir les dimensions suivantes :

- 300 mm X 300 mm
- Épaisseur minimale : 20 mm.

D'autres dimensions peuvent être convenues entre les parties intéressées.

4.2 Détails de fabrication

L'aggloméré expansé pur absorbant acoustique peut posséder des rainures, des profils à recouvrement, des stries, des perforations et des chanfreins. Dans de tels cas, le fabricant doit en indiquer la localisation, ainsi que les dimensions maximales.

5 TOLÉRANCES

5.1 Dimensions hors-tout

Les dalles d'aggloméré expansé pur absorbant acoustique doivent être débitées avec les tolérances maximales suivantes, qui s'appliquent aux dimensions nominales à la température de 20 ± 2 °C et à une humidité relative de 65 ± 5 % :

- Longueur et largeur : $\pm 0,4$ %.
- Épaisseur : $\pm 0,4$ mm.

Dans le cas de dalles rainurées, la tolérance d'épaisseur est comprise à partir de l'axe de la rainure jusqu'à la surface d'utilisation visible.

5.2 Équerrage

Les bords visibles des dalles d'aggloméré expansé absorbant acoustique doivent former des angles droits. Le défaut d'équerrage maximal mesuré sur toute la longueur d'une arête ne doit pas dépasser 0,5 % de cette longueur.

6 TENSION DE RUPTURE PAR FLEXION

La tension de rupture par flexion de toutes les éprouvettes soumises à l'essai ne doit pas être inférieure à 15 N/m^2 pour les épaisseurs $e \geq 20$ mm.

La tension de rupture par flexion doit être déterminée selon le mode opératoire prescrit par l'ISO 2077.

7 RÉSISTANCE À LA PROPAGATION DE LA FLAMME

L'aggloméré expansé pur absorbant acoustique peut être traité superficiellement, ou dans la masse, par des additifs chimiques, pour accroître sa résistance à la propagation superficielle de la flamme.